
Lycée de Grenoble. Prospectus.

Numéro d'inventaire : 1979.10225

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1805 (vers)

Description : Feuillet non reliés formant un livret.

Mesures : hauteur : 257 mm ; largeur : 201 mm

Notes : Datation: référence à l'Empire et au calendrier républicain > entre 1804 et 1806.

Prospectus décrivant l'organisation du Lycée de Grenoble, "établi par l'arrêté du 16 floréal an XI" (6 mai 1803): disciplines enseignées, punitions et récompenses, trousseau et pension, "surveillance du gouvernement". Les 3 dernières pages donnent la liste des membres du bureau d'administration, des professeurs, et un état détaillé du "trousseau que doit apporter chaque élève à son entrée au Lycée". Conservation: voir boîte enseignement masculin.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Grenoble

Nom du département : Isère

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 11

Lieux : Isère, Grenoble

recu le 6 Mai 1803

LYCÉE DE GRENOBLE.

P R O S P E C T U S .

LE Lycée de Grenoble, établi par l'arrêté du 16 floréal an XI, et dont la force des circonstances a, jusqu'à présent, retardé l'organisation, va être mis enfin en pleine activité. Ces institutions, par la faveur spéciale que leur accorde le Gouvernement, par la manière dont il les a organisées, par l'attention continuelle avec laquelle il veille sur elles, réunissent dans un degré éminent tout ce qui est propre à développer et fortifier le corps, à cultiver l'esprit, à former le cœur, à donner à l'état d'utiles citoyens, et à la société des membres éclairés et vertueux. Des réglemens sagement combinés; une distribution bien entendue du temps; une succession d'occupations et de repos tellement ménagée, que, sans trop fatiguer de jeunes organes, et en évitant sur-tout de faire marcher le dégoût à la suite d'une application trop long-temps soutenue, il y a, chaque jour, jusqu'à dix heures de travail; une surveillance de toutes les heures, de toutes les minutes, qui, exercée la nuit comme le jour, dans les récréations comme pendant la durée de l'étude, embrassant jusqu'au sommeil même des élèves, ne les abandonne dans aucun instant ni à eux seuls, ni même à des soins purement mercenaires; tout ce qui regarde les mœurs, la conduite, le caractère, objet d'une constante et particulière attention; les principes de la religion présentés avec le degré d'importance que leur mérite leur influence sur la destinée présente et future de l'homme, et ses devoirs pratiqués de manière à en faire connoître le véritable esprit, et à en affermir l'amour dans le cœur; en un mot, ordre, vigilance, intérêt et sollicitude vraiment paternelle: tout garantit aux parens que l'éducation physique et morale de leurs enfans sera, non moins que leur instruction, suivie dans le Lycée avec tout le zèle et tous les soins qu'ils pourroient eux-mêmes y apporter.

ORGANISATION
GÉNÉRALE
DES LYCÉES.

(2)

ENSEIGNEMENT. LA base de l'enseignement est l'étude de la Langue latine et celle des Mathématiques, pour chacune desquelles il y a quatre Professeurs. La première qui ;

Langue Latine.

**Belles-lettres
latines
et françoises.**

Mathématiques.

**Durée du cours
d'études.**

**Ordre progressif
de l'enseignement.**

**Avantages sous
ce rapport , des
Lycées sur les
Écoles centrales.**

en nous familiarisant avec les grands modèles de l'antiquité , nous place à la source des vraies connoissances , et d'une saine et solide instruction ; à laquelle on se borneroit sans doute trop exclusivement dans les anciens Collèges , mais dont peut-être ensuite on a tenu trop peu de compte dans les institutions diverses qui les ont remplacés : l'étude du latin , dis-je , en reprenant dans les Lycées toute l'étendue qu'exige son importance , y est aussi réduite à sa juste mesure. Le cours en est , il est vrai , divisé , comme autrefois , en six classes : mais l'élève pouvant et devant même , aux termes de la loi , en faire successivement deux chaque année sous le même Professeur ; des progrès extraordinaires , suite de dispositions rares et d'une application soutenue , pouvant rendre sa marche encore plus rapide ; trois ans , au plus , suffisent , dans ce cours , pour en parcourir le cercle entier. Vient ensuite celui des Belles - lettres latines et françoises , qui dure deux ans ; en sorte qu'au bout de cinq années , cette branche importante de l'instruction aura reçu tous les développemens propres à lui faire produire les plus heureux fruits.

Il en est de même du cours de Mathématiques. Divisé , comme le premier , en six classes , dont deux se font régulièrement chaque année , il se termine également par deux ans de Mathématiques transcendantes. Ainsi , par une sage combinaison , cette étude si utile dans tous les états de la société , si indispensable dans quelques-uns , suit progressivement et concurremment la même marche que celle de la latinité , et s'achève , à peu près , dans la même période.

ON voit , par cet exposé , qu'après un séjour de cinq ou six années , un élève entré au Lycée avec des dispositions ordinaires , et le commencement d'instruction convenable au premier âge , doit , si chez lui le travail s'est joint à la bonne volonté , emporter , en sortant , une connoissance du Latin et des Mathématiques assez étendue , assez approfondie , pour suivre avec succès les carrières diverses où cette connoissance est nécessaire.

ON voit encore que le défaut reproché peut-être justement à l'organisation des Écoles centrales , de ne présenter que des cours isolés , sans ordre progressif ,

sans liaison , sans mutuelle dépendance ; dont le choix abandonné , sans examen , aux goûts et le plus souvent aux mobiles caprices des élèves , prouvoit ,

chez les uns , une vaine et stérile curiosité , ou le besoin de changer d'objet ;

(3)

bien plutôt qu'un véritable désir d'apprendre ; et, pour ceux mêmes qui y apportent le plus de réflexion et de suite, ne pouvoit, malgré le zèle et les talens des Professeurs, que nuire singulièrement à leurs progrès ; que ce défaut, dis-je, a totalement disparu dans les Lycées. Ici, plus d'incohérence, plus d'arbitraire, plus de cette funeste facilité d'essayer de tous les cours, pour n'en suivre réellement aucun ; l'enseignement conduit graduellement l'élève depuis les premiers fondemens jusqu'à la faite de l'édifice. A son arrivée au Lycée, un premier examen le place dans la classe où l'appelle le degré d'instruction qu'il a déjà reçu : deux autres qui ont lieu, chaque année, au 1.^{er} vendémiaire et au 1.^{er} germinal, font juger de ses progrès et lui ouvrent l'entrée de la classe supérieure, ou le laissent, pendant quelques mois encore, travailler à se mettre en état d'y parvenir. De cette manière, s'élevant de degré en degré, ne passant à un ordre de connoissances plus relevé qu'après avoir parcouru avec succès celui qui y conduit, l'instruction qu'il acquiert est aussi réelle que solide ; toutes les parties en sont progressivement liées entr'elles, et se prêtent l'une à l'autre un mutuel appui.

Nous avons dit que l'enseignement, dans les Lycées, avoit pour base le Latin et les Mathématiques ; mais il ne se borne pas, à beaucoup près, à cette double étude. A la première se joint successivement, toujours dans les proportions convenables et avec les développemens graduels que comportent l'âge et la capacité des élèves, celle de la Langue françoise, presque entièrement négligée dans les anciens Collèges, de la Géographie, de la Chronologie, de la Mythologie, de l'Histoire ancienne et moderne, sacrée et profane. On a soin également de faire marcher avec la seconde, celle de l'Histoire naturelle, de la Chimie, de la Minéralogie, de la Physique générale et particulière, de l'Astronomie, et des autres diverses sciences physico-mathématiques. Ainsi les sciences et les lettres ont peu de branches importantes, dont la culture soit, dans les Lycées, étrangère au mode d'enseignement que le Gouvernement y a établi, et sur lesquelles, sans viser à une universalité de connoissances qui, surtout dans un âge aussi tendre, ne peut être qu'une chimère, un élève studieux et appliqué n'acquière des notions suffisantes pour pouvoir, dans la suite, en faire, par lui-même, une étude plus approfondie, lorsque son goût particulier, les circonstances, ou l'état qu'il remplira dans la société l'y appelleront.

L'étude des Beaux Arts n'y est pas plus négligée. Des Maîtres, aux frais de l'établissement, y donnent journellement des leçons d'écriture, de dessin et de danse. Les Maîtres de musique sont payés par les parens ; mais tout élève qui obtient un prix peut en recevoir gratuitement les leçons.

Pour que rien ne manquât aux moyens d'instruction rassemblés dans les Lycées,

Langue françoise.
Géographie,
Chronologie,
Mythologie,
Histoire.

Histoire naturelle,
Chimie,
Minéralogie, Physique,
Astronomie, &c.

Écriture, Dessin,
Danse, Musique,
etc.